



## « VAUHALLAN AUTREMENT »

*Association loi 1901 pour réfléchir et agir autrement à Vauhallan*

### Bulletin d'information n° 2 - novembre 2001

#### **L'Intercommunalité de demain... dès demain !**

**Plus que quelques semaines pour mettre en place une communauté d'agglomération cohérente avec les attentes des habitants et le développement de la région !**

Les dernières élections municipales de mars 2001 vous ont tous sensibilisés et interpellés sur la nouvelle organisation de la coopération intercommunale devant être mise en place, au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2002. Cette période électorale n'a cependant pas été la plus propice à la mise en place d'un débat serein et posé nécessaire à la construction de la future organisation intercommunale de notre région.

Aujourd'hui le débat ne doit pas être tronqué ou aiguillé vers de fausses directions ! Qu'on ne se trompe plus d'objectif : la réelle motivation de cette fameuse loi de décentralisation dite « Chevènement », est avant tout de repenser et de réorganiser la coopération intercommunale dans le but de répondre au mieux aux besoins présents et futurs, avec la mise en place de communautés de communes ou d'agglomération, associées entre elles par des structures plus vastes (« Syndicats mixtes », « Etablissements Publics » ou « Pays ») ayant en charge de mener des actions concrètes visant à améliorer le quotidien de chacun, tout en s'insérant dans une logique d'aménagement du territoire à l'échelon régional, voire national.

**Où en sommes-nous autour du plateau de Saclay :** une partie de nos élus a focalisé les débats sur des aspects idéologiques relatifs au type de regroupement à mettre en place : « communauté de communes » ou « communauté d'agglomération ». Ce débat est aujourd'hui en partie clos, puisque la quasi-totalité des équipes municipales ayant travaillé autour d'un projet commun a naturellement convergé vers une communauté d'agglomération (seule la commune de Vauhallan prône une communauté de communes sous l'argument fallacieux de vouloir garder la maîtrise de son Plan d'Occupation des Sols, ou encore P.OS, et prochainement P.L.U, alors que chacun sait que ces prérogatives, quelque soit le type de regroupement choisi, reste de la compétence de la commune !). En effet, la communauté d'agglomération est la plus largement dotée financièrement (Dotation Globale de Fonctionnement de 250 F/habitant en moyenne), offre une plus grande autonomie et les moyens financiers nécessaires à la réalisation des projets communs. Pour mémoire la communauté d'agglomération regroupe au minimum 50 000 habitants et exerce les compétences obligatoires suivantes :

- le développement économique ;
- l'aménagement de l'espace ;
- la politique du logement ;
- la politique de la ville (dispositif de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, prévention de la délinquance).

Et exerce 3 des 5 compétences optionnelles suivantes :

- voirie communautaire ;
- assainissement ;
- eau ;
- lutte contre la pollution de l'air, nuisances sonores, élimination des déchets ;
- construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs.



## Quel est le périmètre pertinent du regroupement :

**L'existant** : la collaboration intercommunale existe depuis une dizaine d'années au travers du district du Plateau de Saclay (Dips) et des Syndicats Intercommunaux créés en fonction des intérêts communs à mettre en valeur ou à défendre (eau, assainissement, environnement, ordures ménagères, enfance, ...) . Il ne s'agit donc pas de faire table rase du passé, mais de réorganiser cette collaboration par une coopération plus simple et plus efficace, s'appuyant bien évidemment sur les acquis (schéma directeur du plateau de Saclay), prenant en compte les faits nouveaux (retraits prévisibles des 4 communes des Yvelines du Dips) et intégrant les projets de développement à l'échelle régionale et nationale (pôle de haute technologie du plateau de Saclay, et le « Centre d'Envergure Européenne » englobant les 31 communes du secteur Massy-Courtaboeuf-Plateau de Saclay, inscrits tous les deux au Schéma Directeur de la région Ile de France).

**Le futur** doit donc se construire en ayant connaissance de ces nouvelles données, et avec pour objectif principal de former un ensemble cohérent ayant les moyens et la volonté de maîtriser leur avenir autour des atouts et des enjeux suivants :

### - Les atouts :

- Les critères géographiques et environnementaux : le plateau de Saclay encadré des deux vallées de l'Yvette et de la Bièvre constitue un ensemble particulièrement remarquable qu'il convient de ne pas sacrifier par un découpage territorial, dont l'effet ne pourra se traduire que par une détérioration des équilibres actuels. Il s'agit de revendiquer la préservation et la valorisation des espaces naturels pour ses habitants mais aussi pour tous les Franciliens.

- Les critères historiques et culturels : le réseau hydraulique du plateau de Saclay, mis en place dès Louis XIV pour l'alimentation en eau du château de Versailles est un exemple du patrimoine historique de notre secteur qu'il nous faut préserver et mettre en exergue, au même titre que le patrimoine architectural (fermes, châteaux, ...) qui recèle un potentiel touristique à 20 kilomètres de Paris encore fort peu mis en avant.

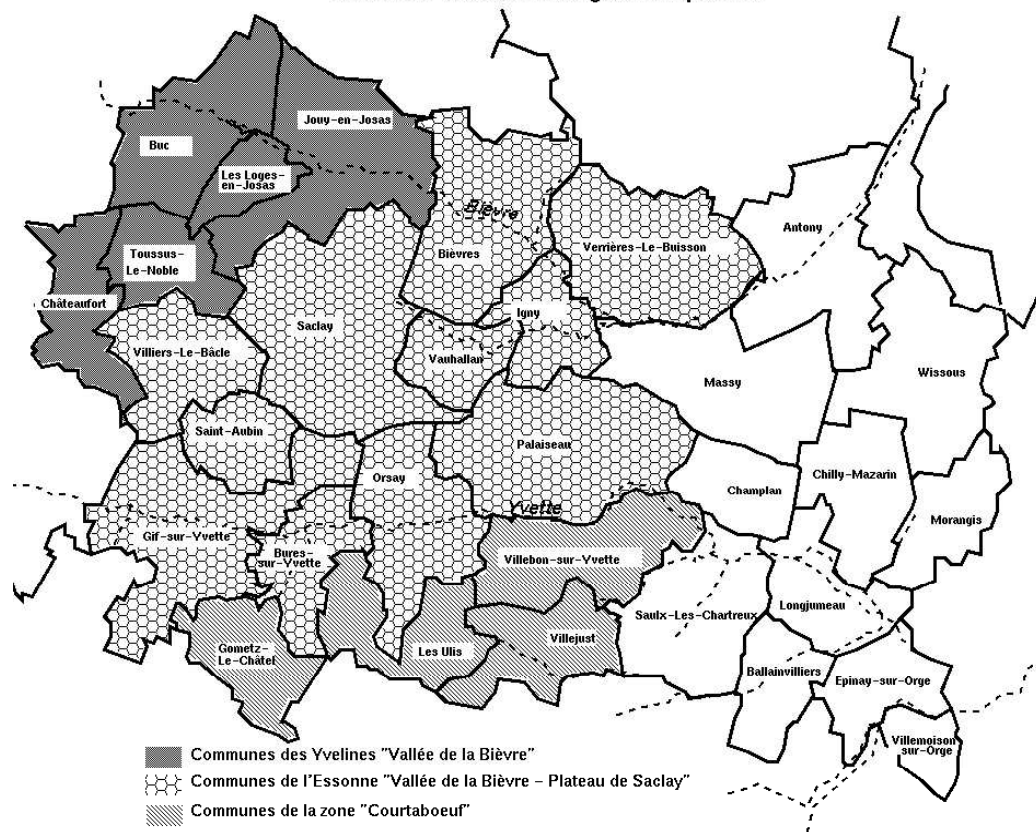
- Les critères économiques et sociologiques : rares sont les secteurs qui peuvent offrir une telle diversité, donc richesse, aussi bien dans le secteur économique, rassemblant un très fort potentiel de recherche scientifique et d'enseignement (Faculté d'Orsay, Polytechnique, CEA, ONERA, INRA, CNRS, ENS, le futur synchrotron Soleil,...), des entreprises de haute technologie autour du DIPS (Thales, Danone, Motorola, ...), un secteur agricole actif faisant partie de notre patrimoine « visuel », et sur les versants de l'Yvette un pôle économique fort autour du parc d'activités de Courtaboeuf des communes de Villebon, Villejust et des Ulis. Les habitants sont à l'image de cette diversité, et cette mixité sociale est un atout pour l'avenir.

### - Les enjeux :

La cohérence actuelle ne pourra être maintenue et développée que par des acteurs défendant un projet commun. Ce projet doit être bâti autour de quatre dominantes stratégiques :

- la protection et la valorisation d'un environnement exceptionnel ;
- le développement de la solidarité sociale ;
- le maintien de la cohérence économique ;
- la volonté d'être acteur du futur « Centre d'Envergure Européenne ».

**Les différentes possibilités de communautés d'agglomération  
au sein du "Centre d'Envergure Européenne"**



On le voit, le périmètre pertinent de cette future communauté d'agglomération peut aller de 11 à 20 communes en fonction de la volonté de nos élus de travailler ensemble !... en ayant à l'esprit le retrait fort probable des 5 communes des Yvelines et la nécessité d'intégrer un pôle économique déjà fort dans la nouvelle communauté d'agglomération (Courtaboeuf), ce qui pourrait être le meilleur moyen de préserver le Plateau de Saclay d'un développement industriel abusif !...

Cependant, s'il apparaît aujourd'hui que cette communauté d'agglomération doit avoir une taille suffisante pour être réellement capable de maîtriser son développement, il ne faut pas par autant occulter les aspects fondamentaux relatifs à son fonctionnement et à sa compréhension vis-à-vis ses propres habitants. Ainsi, **il est nécessaire d'inventer des règles nouvelles de démocratie locale** permettant :

- **de garantir la représentativité des petites communes** (légalement, rien ne définit les règles de représentativité, tout est donc négociable !),
- **de traiter localement des affaires locales**, ce qui implique de bien définir le périmètre d'intervention de la communauté,
- **de structurer l'espace communautaire en élaborant des schémas de secteur**, regroupant des communes limitrophes, responsables de leur développement et bénéficiant d'un droit de veto sur la décision éventuelle de la communauté les concernant. Des exemples d'actions à mener dans notre secteur pourraient être la construction d'une piscine, la création d'une maison de retraite, le développement du commerce de proximité ainsi que les services publics de proximité, l'interconnexion des transports collectifs, le développement des sentiers et des voies de circulation douce, la création d'un centre intercommunal de culture et de loisirs, d'un lieu de rencontre pour les jeunes (avec les moyens de transport adéquat),
- **de mettre en place des indicateurs objectifs** permettant aux habitants de mesurer les évolutions : transports collectifs, circulation douce, santé, services publics, surfaces d'évolution sportives et culturelles, ....

Les enjeux de cette intercommunalité sont réels et engageront notre avenir pour les vingt ans qui viennent. Beaucoup de choses sont à construire et une entente constructive avec nos voisins doit permettre de préserver l'identité de notre village tout en améliorant nos conditions de vie et en contrôlant réellement le développement de notre secteur.

Ces questions méritent aussi de nombreux débats, car il n'y a pas de bons projets qui ne soient pas défendus par tous !

« **Vauhallan Autrement** » a tenté d'organiser une réunion publique sur ces questions (voir encadré), la municipalité, sans aucune justification, lui a refusé la salle polyvalente.

Aujourd'hui, les communes avoisinantes ont informé, débattu, voire consulté la population, mais certainement laissé s'exprimer toutes les opinions quant à ces questions (le débat n'est-il pas source d'enrichissement ?).

Nous demandons donc instamment, à la lecture du dernier bulletin municipal, que **la municipalité n' « envisage » pas « d'organiser une réunion publique », mais l'organise réellement**, afin que chacun d'entre nous puisse exprimer son point de vue et participer ainsi à la décision finale. Nous pensons que les Vauhallannais veulent être maîtres de leur destin et qu'ils préfèrent agir que subir !

#### « A VOUS TOUS pour la démocratie locale en danger »

Voilà moi que l'association loi 1901 « Vauhallan Autrement » a vu le jour et voilà moi que nous subissons de la part de certain de nos élus leur mépris le plus total

« Vauhallan Autrement » travaille et propose un projet de circulation autour de l'école plus réaliste et permettant d'assurer la sécurité de nos enfants par rapport au projet prévu nous devons un fin de non recevoir lorsqu'on se demande travailler de quoi ?

Convié au forum de l'association en juillet dernier nous nous voyons refuser quatre jours avant la tenue l'association de dernier d'autres associations ont subi cette même mesure discriminatoire

Collégié afin de publier un article d'information dans le bulletin municipal « Vauhallan Autrement » propose un article pour le bulletin de novembre de dernier lui est refusé sans aucune explication ni discussion

« Vauhallan Autrement » souhaite organiser une réunion publique sur le sujet d'intercommunalité La municipalité lui refuse la salle polyvalente sans aucune motivation et en totale contradiction avec le nouveau règlement intérieur pourtant largement révisé

« Vauhallan Autrement » souhaite organiser une réunion de bureau Il en est le refus de nous priver une salle

Nous ne supportons plus cette attitude discriminatoire et répressif et indigne d'élus chargés d'administrer tous les habitants de Vauhallan Nous vous remercions que l'association « VAUHALLAN AUTREMENT » entend être une force de réflexion et de proposition sur les sujets qui touchent la vie de Vauhallannais et leur condition de vie Notre action s'inscrit dans une volonté d'agir pour le bien de tous pour mieux vivre ensemble à Vauhallan

